



Fiche de contrôle – Camion monté à partir d’un châssis-cabine de remplacement

Les clients qui souhaitent faire immatriculer un camion récemment monté à partir d’un châssis-cabine de remplacement au Manitoba doivent présenter une demande d’attribution d’un numéro d’identification de véhicule (NIV) auprès du gouvernement du Manitoba. Veuillez remplir la présente fiche de contrôle pour vous assurer que votre demande est accompagnée de toute la documentation requise et éviter ainsi tout retard éventuel.

Nom de l’entreprise :							
Date du début de la construction :							
Numéro de série figurant sur le document d’identification du châssis-cabine de remplacement :							
Châssis-cabine de remplacement							
<input type="checkbox"/> Preuve de propriété (p. ex. acte de vente*, r�c�piss� de livraison) du châssis-cabine de remplacement. <input type="checkbox"/> Si le châssis-cabine de remplacement a �t� import�, document de douane estampill� par Douanes Canada. <input type="checkbox"/> Document d’identification de châssis-cabine de remplacement du fabricant (si possible).							
V�hicule donneur/principaux composants							
<input type="checkbox"/> Preuve de propri�t� du moteur (p. ex. acte de vente*, document de transfert de propri�t�)	NIV du v�hicule donneur :						
	No. de s�rie :						
<input type="checkbox"/> Preuve de propri�t� de la transmission (p. ex. acte de vente*, document de transfert de propri�t�)	NIV du v�hicule donneur :						
	No. de s�rie :						
<input type="checkbox"/> Preuve de propri�t� de l’essieu arri�re (p. ex. acte de vente*, document de transfert de propri�t�)	NIV du v�hicule donneur :						
	No. de s�rie :						
Formulaire de demande/photos							
<input type="checkbox"/> Demande d’attribution d’un num�ro d’identification de v�hicule (Manitoba) remplie <input type="checkbox"/> Quatre photos en couleurs du v�hicule complet							
<p>* Les actes de vente fournis comme preuve de propri�t� des pi�ces utilis�es pour assembler un camion � partir d’un ch�ssis-cabine de remplacement doivent inclure les d�tails suivants :</p> <table border="0"> <tr> <td>• nom, adresse et coordonn�es du vendeur;</td> <td>• nom de l’acheteur;</td> </tr> <tr> <td>• date de vente;</td> <td>• prix d’achat pay�;</td> </tr> <tr> <td>• num�ro d’identification du ou des v�hicules donneurs;</td> <td>• num�ro de s�rie, marque et mod�le du ou des composants.</td> </tr> </table>		• nom, adresse et coordonn�es du vendeur;	• nom de l’acheteur;	• date de vente;	• prix d’achat pay�;	• num�ro d’identification du ou des v�hicules donneurs;	• num�ro de s�rie, marque et mod�le du ou des composants.
• nom, adresse et coordonn�es du vendeur;	• nom de l’acheteur;						
• date de vente;	• prix d’achat pay�;						
• num�ro d’identification du ou des v�hicules donneurs;	• num�ro de s�rie, marque et mod�le du ou des composants.						

Lorsque vous faites immatriculer le camion mont    partir d’un ch ssis-cabine de remplacement au Manitoba pour la premi re fois, vous devez fournir les documents suivants :

- preuve que l’importation au Canada du ch ssis-cabine de remplacement est l gitime, le cas  ch ant;
- preuve de propri t  du ch ssis-cabine de remplacement;
- certificat d’inspection p riodique et obligatoire des principales pi ces du v hicule;
- Formulaire d’approbation pour l’obtention d’un num ro d’identification de v hicule (Manitoba).

Pour de plus amples renseignements, consultez la

[Foire aux questions – Camions mont s   partir d’un ch ssis-cabine de remplacement.](#)